

Le programme Habiter Mieux

une aide de l'état pour un logement économe et écologique



Vous êtes un propriétaire occupant d'un logement dans lequel vous avez une sensation de froid en hiver et de chaud en été,
 Vous êtes amenés à limiter votre consommation de chauffage ou vous avez des difficultés à chauffer votre logement à 19°C,
 Vous avez recours à un chauffage d'appoint alors que vous disposez d'un chauffage central dans votre logement...

Vous pouvez bénéficier du programme HABITER MIEUX que l'Etat a créé

Il vous suffit de renseigner et signer cette fiche et de la transmettre à l'adresse indiquée en dernière page. A la réception, vous serez contacté pour examiner avec vous les travaux d'économie d'énergie envisageables dans votre logement et les financements publics et privés mobilisables pour réaliser vos travaux.

Le programme HABITER MIEUX est une aide financière nouvelle de l'Etat pour vous permettre de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'au moins 25% de votre logement (pour bien vous chauffer et/ou diminuer vos factures d'énergie). C'est une prime forfaitaire d'un montant minimum de 1 600 € (pouvant aller jusqu'à 2 100 €), versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat - Anah (de 20 à 35 % d'un plafond de 20 000 € HT). D'autres aides financières peuvent être mobilisées en fonction des partenariats locaux (collectivités locales, caisses de retraite, organismes sociaux, prêt sans intérêt...).

HABITER MIEUX, c'est un accompagnement personnalisé réalisé par un organisme compétent. Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser un diagnostic global et thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises,
- suivre le bon déroulement de vos travaux.

*** **

Vous êtes susceptible de bénéficier du programme Habiter Mieux si vous cochez toutes les cases suivantes :

• Propriétaire occupant

• Logement achevé depuis plus de 15 ans
 (pour mémoire en 2012, logement achevé avant 1997)

• Non recours à un PTZ accession à la propriété au cours des 5 dernières années

• Ressources inférieures ou égales aux plafonds ci-dessous ?

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence* (€) – avis d'imposition N-2
1	11 614
2	16 985
3	20 428
4	23 864
5	27 316
Par personne supplémentaire	+ 3 441

*Vous trouvez cette information en ligne 25 de votre avis d'imposition (pour mémoire, en 2012, voir le revenu fiscal de référence de 2010)

 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
 Revenu fiscal de référence (25): 31319

Je soussigné (nom et prénom)déclare remplir les conditions administratives pour bénéficier des aides du programme Habiter Mieux et donne mon accord pour l'intervention d'un organisme agréé dans le cadre du programme Habiter Mieux afin d'élaborer un plan de travaux sur la base d'un diagnostic de mon logement.. Cette visite ne m'engage pas à réaliser des travaux dans mon logement.

DateSignature (précédée de la mention manuscrite « bon pour accord ») :

Quand souhaitez-vous être contacté ?

Jour :Tranche horaire (matin/après-midi):



Une aide de l'Etat pour un logement économe et écologique

Fiche pré-diagnostic du logement

Propriétaire occupant intéressé par des travaux d'économie d'énergie



Nom/prénom :

Adresse :

☎ / / / Courriel : @

• Composition du ménage : nombre d'adultes : nombre d'enfants :

• Parmi les personnes composant le ménage, y a-t-il une personne à la retraite ?

non oui (précisez le régime d'affiliation)

• Etes-vous ? Ressortissant MSA Allocataire CAF Aucun des deux

Selon votre statut, des aides financières d'organismes publics pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement sont susceptibles d'être mobilisées.

• Quel est votre revenu fiscal de référence N-2 ? €
cf. ligne 25 de l'avis d'imposition

Selon vos ressources, le taux de subvention de l'Anah sera de 20 % ou 35 % du montant total HT des travaux.

• Pouvez-vous donner une estimation du montant de vos dépenses d'énergie ?

- chauffage : € annuel mensuel

- électricité : € annuel mensuel

• Avez-vous eu recours à des aides sociales pour payer vos factures d'énergie ? oui non
Pour mémoire, tarif social, aides des collectivités aux impayés d'énergie...

• Avez-vous un prêt en cours (immobilier, consommation...) ? oui non

→ Si oui, quel est le montant total de vos mensualités ? €

Ces informations sont utiles pour l'élaboration de votre plan de financement des travaux que vous pourriez réaliser.

Caractéristiques du logement

• Quelle est la date de construction de votre logement ?

Avant 1948 entre 1948 à 1975 après 1975

La première réglementation thermique imposant une performance énergétique minimale des constructions neuves date de 1975 et est consécutive au premier choc pétrolier (les constructions d'avant 1975 ont une mauvaise performance énergétique).

• Est-ce une maison individuelle de plain pied avec des étages ?

• Combien avez-vous de pièces dans votre logement ?

• Quelle est la surface approximative de votre logement ?m²

• Etes-vous propriétaire d'une maison individuelle d'un logement en habitat collectif ?

1. Toit - murs - menuiseries

• La toiture est-elle en bon état ? oui non

• Vos combles sont-ils aménagés perdus ?

• Vos combles ont-ils déjà fait l'objet de travaux d'isolation ?

oui → En quelle année ? Quelle est l'épaisseur d'isolant ?

non

Un logement perd de la chaleur plus facilement vers le haut, car la chaleur monte. La priorité est donc l'isolation de la toiture ou des combles. De tels travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25%.

- Les murs et les plafonds sont-ils en bon état ? oui non
- Observez-vous des moisissures sur les parois (murs, plafonds...) ? oui non
- Vos murs ont-ils déjà fait l'objet de travaux d'isolation ? oui non
 - Quel procédé ? isolation par l'intérieur isolation par l'extérieur
 - Si oui, en quelle année ? Quelle est l'épaisseur d'isolant ?

Après la toiture, les murs représentent en moyenne 25% des pertes thermiques d'une maison. L'isolation la plus performante se fait par l'extérieur car elle permet de recouvrir entièrement la maison ; l'isolation des murs permet de se protéger contre le froid en hiver et le chaud en été. Il est à noter qu'un isolant très ancien se tasse et perd ses performances.

- Quel est l'état global de vos menuiseries (passage d'air, étanchéité, difficulté de fonctionnement...) ?

Très bon	Bon	Dégradé	Très dégradé
- Combien avez-vous de fenêtres ?
- Sont-elles en simple ou double vitrage ?
- Vos fenêtres sont-elles en bois PVC aluminium autre : ne sait pas ?

Les parois vitrées sont aussi à prendre en compte, notamment lorsqu'elles présentent un jour ou un défaut d'étanchéité à l'air. Les doubles vitrages à isolation renforcée (gaz argon) sont essentiels pour limiter les déperditions en énergie. Le remplacement des fenêtres améliore la performance énergétique du logement mais dans des proportions moindres que l'isolation du toit et des murs.

2. Chauffage – énergie

- Avez-vous un chauffage central ? oui non
 - Quel type d'énergie utilisez-vous ? électricité gaz fioul bois autre :
 - Votre chaudière date-elle d'avant 1988 ? oui non
 - Avez-vous un contrat d'entretien pour votre chaudière ? oui non
 - Avez-vous un thermostat d'ambiance programmable pour moduler la température ? oui non
 - Produit-elle de l'eau chaude sanitaire ? oui non
 - Si vous habitez en logement collectif, avez-vous un chauffage individuel ou collectif

Le chauffage représente la part la plus importante de la facture d'énergie. Un système de chauffage central avec des radiateurs à eau permet une bonne répartition de la chaleur. Remplacer une « vieille » chaudière par une chaudière basse température ou à condensation peut permettre de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 25%. De plus, un entretien régulier du système de chauffage permet également de réaliser des économies d'énergie.

- Avez-vous un ou des chauffages d'appoint ? oui non
 - est-ce ? un poêle bois poêle à pétrole poêle mazout
 - poêle gaz électrique autre :
 - Dans combien de pièces, y a-t-il un chauffage d'appoint ?

Le chauffage d'appoint a une utilisation locale et limitée. Il consomme souvent une énergie plus coûteuse qu'un chauffage central. Il faut être prudent avec les chauffages d'appoint qui peuvent émettre des gaz toxiques ou provoquer des incendies.

- A quelle température votre logement est-il chauffé ?°C ne sait pas absence de chauffage
 - Si oui, toutes les pièces sont-elles correctement chauffées ? oui non
- Avez-vous une sensation de froid dans le logement en hiver ? oui non
- Fait-il trop chaud en été dans votre logement ? oui non

Une température de 19°C dans les pièces est suffisante en journée. Chaque degré en plus, c'est une augmentation de 7% de la facture de chauffage en moyenne.

3. Aération - ventilation

- Votre logement est-il équipé d'une ventilation naturelle (ventilation, grille d'aération) ? oui non
- Votre logement est-il équipé d'une ventilation mécanique (VMC) ? oui non
- Existe-t-il une possibilité d'aération dans les sanitaires? oui non
(ventilation, grille d'aération ou fenêtre s'ouvrant sur l'extérieur)
- Existe-t-il une possibilité d'aération dans votre cuisine ? oui non
(ventilation, grille d'aération)
- Les bouches d'aération sont-elles calfeutrées ? oui non

La ventilation peut être naturelle ou mécaniquement contrôlée (VMC). L'absence de ventilation du logement peut provoquer un effet « cocotte-minute », avec un air vicié et humide engendrant des conséquences sur votre santé et dans votre habitat (moisissures, décollement de papiers peints). Une mauvaise ventilation risque également d'entraîner une surconsommation du chauffage.

4. Projet de travaux

- Souhaiteriez-vous faire des travaux de rénovation de votre logement ? oui non
- Lesquels ?
- Adaptation au vieillissement ou au handicap : aménagements intérieurs (salle de bain, barres d'appui...) accessibilité (murs, portes...) autre :
 - Economie d'énergie : isolation des combles changement de chaudière isolation des murs autre :
 - Autre :

L'anhah peut financer d'autres travaux d'amélioration de l'habitat que ceux relatifs aux économies d'énergie, tels que des travaux pour l'autonomie de la personne ou des travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat.

- A quelle échéance ? dans les 12 prochains mois ? à plus long terme
- Quel est votre budget approximatif ?€
- Avez-vous déjà entrepris des démarches (recherche de devis) ? oui non
- Avez-vous déjà commencé les travaux ? oui non

→ Si non, pour quelles raisons n'envisagez-vous pas de faire des travaux, ?

- Raisons financières Pas intéressé par des travaux Déménagement ou vente en cours Autre :

La fiche renseignée dûment signée par le ménage est à adresser à :

Soit par mail : habitat@nicecotedazur.org

Soit par fax : **04.89.98.21.69**

Soit par téléphone : **04.89.98.21.00**

Soit par courrier :

**METROPOLE Nice Côte d'Azur
Direction Habitat et Logement
06 364 Nice cedex 4**